

## Encore le français standard d'ici

Annette Paquot

Number 123, Fall 2001

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/55907ac>

[See table of contents](#)

---

### Publisher(s)

Les Publications Québec français

### ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

---

### Cite this article

Paquot, A. (2001). Encore le français standard d'ici. *Québec français*, (123), 77-78.

# Encore le français standard d'ici

Annette Paquot

[Ces bons apôtres] clament à qui veut l'entendre que tous les langages sont égaux alors que certains livrent les clés du monde et que d'autres ferment les portes du ghetto. (ALAIN BENTOLILA)

Mon article « L'invention du 'français standard d'ici' et la qualité de la langue » a, me dit-on, suscité des réactions nombreuses et en sens divers. Ces réactions me conduisent à reprendre la plume et, sans vouloir épuiser le sujet, à présenter aux lecteurs de *Québec français* quelques éléments de réflexion supplémentaires. Ils me semblent de nature à les convaincre du bien fondé des positions que je défends, à montrer que la question de la norme linguistique du français n'est pas aussi simple et anodine qu'il le semble à première vue et, surtout, que l'imposition d'un français standard d'ici est une entreprise hasardeuse et qui ne servirait pas les francophones « d'ici ».

## SUR LA VITALITÉ DE LA NORME FRANÇAISE INTERNATIONALE AU QUÉBEC

J'affirmais dans « L'invention... » que la norme traditionnelle, c'est-à-dire la norme internationale, est bien vivante au Québec et je mentionnais quelques faits qui tendent à le démontrer. Je pourrais invoquer aussi un grand nombre d'écrivains, de journalistes et d'intellectuels et présenter de très nombreuses citations qui appuient cette affirmation. Je me contenterai plutôt d'une seule référence, mais officielle et d'une autorité incontestable. En 1998, dans un *Avis au ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française* intitulé « Maîtriser la langue pour assurer son avenir », le Conseil de la langue française rappelait le livre blanc sur la politique culturelle préparé en 1965 sous l'autorité de Georges-Émile Lapalme et en citait notamment l'extrait suivant, en ajoutant (c'est moi qui souligne) « ce texte nous semble toujours d'actualité<sup>1</sup> » : « [...] prendre toutes les dispositions pour que soit améliorée, tant chez les enseignants que dans les manuels scolaires, la qualité du français, de façon à réduire au minimum l'écart entre l'usage québécois et l'usage le plus général du monde francophone. »

Rien n'est plus clair : que signifie « réduire au minimum l'écart entre l'usage québécois et l'usage le plus général du monde francophone » sinon reconnaître la même norme que dans le reste du monde francophone et tenter d'y conformer son usage? On ne peut donc prétendre que cette attitude, qui a été, on le voit, préconisée tout récemment par les plus hautes autorités de la province en matière de langue, est un signe d'aliénation ou la soumission à un impérialisme linguistique d'un

autre âge. La norme linguistique internationale est donc non seulement très largement respectée au Québec, mais aussi explicitement recommandée par certaines des instances officielles compétentes.

## SUR LA TENDANCE ACTUELLE À LA « DÉRÉGIONALISATION » DES FRANÇAIS RÉGIONAUX

J'écrivais également qu'« on assiste non à un éclatement de la langue en de multiples entités séparées les unes des autres, mais à l'intégration des différences de toutes sortes dans un grand ensemble... » et j'en concluais que la définition d'une norme spécifique est anachronique parce que la tendance actuelle est plutôt à l'effacement des frontières du français. Voici à ce sujet quelques avis de linguistes spécialistes de diverses régions de la francophonie et jouissant d'une très grande réputation dans le monde de la linguistique française.

Sur le français en Suisse romande, le professeur Pierre Knecht : « [...] la dérégionalisation du français constitue le fait le plus important de l'histoire linguistique de la Suisse romande du XX<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup> ».

Sur le français en Belgique, le professeur Marc Wilmet : « On constate par ailleurs qu'au cours du temps, la qualité des français parlés en Wallonie et à Bruxelles, du moins en ce qui concerne la prononciation, va s'améliorer, c'est-à-dire que cette prononciation se rapproche de celle du français norme<sup>3</sup> ».

Sur le français au Canada, et en particulier au Québec, les professeurs Hélène Cajolet-Laganière et Pierre Martel : « [...] il est certain que le français au Québec s'est amélioré. Il y a eu "dédialectisation" et un alignement de la langue parlée (d'abord de la prononciation) sur le français de France<sup>4</sup> ».

Ces citations sont claires également et se passent de commentaire.

## SUR LA RELATION ENTRE QUALITÉ DE LA LANGUE ET NORME INTERNATIONALE

Il est intéressant de souligner que les deux citations qui concernent le français au Québec, celle du Conseil de la langue française et celle des professeurs Cajolet-Laganière et Martel, font, un peu implicitement, mais très directement, un lien entre le respect de la norme internationale ou française et la qualité de la langue : il est

possible d'en inférer que, pour eux aussi, « améliorer » la qualité de la langue, c'est aligner davantage l'usage québécois sur l'usage général, usage qui, on le sait, coïncide, pour l'essentiel, avec l'usage français<sup>5</sup>. Rappelons que cette forme de parler est de plus en plus souple et ajoutons que la raison de ce souhaitable alignement ne réside pas dans ses vertus intrinsèques, mais de sa prééminence *de fait* dans le monde francophone. Cette prééminence s'explique par l'histoire, la démographie et aussi, sans doute, par d'autres facteurs, qu'il n'importe pas d'analyser ici. On ne peut cependant la nier. Il faut reconnaître aussi que, les choses étant ce qu'elles sont, être incapable d'opérer cet alignement constitue un handicap réel dans beaucoup de circonstances de la vie sociale et que, l'internationalisation des communications aidant, cet état de fait ne fera que s'accroître. Les locuteurs des variétés locales ou sociales peu reconnues sont bien conscients de ce handicap : que l'on se souvienne, par exemple, du rejet dont l'« ebonics », parler des noirs américains, a fait l'objet il y a quelques années. Dans le même ordre d'idées, Alain Bentolila raconte de façon émouvante comment en Haïti, des paysans pauvres expriment la dépossession qu'entraîne l'ignorance du français et la seule maîtrise du créole<sup>6</sup>. Bien sûr, la variété québécoise de français n'est pas un créole, mais l'aliénation qui résulte de la privation de la langue légitime est partout la même. Et, au XXI<sup>e</sup> siècle, la vraie légitimité dépasse le cadre étroit de la communauté locale d'appartenance. Comme le dit Bentolila, « au-delà des discours souvent démagogiques sur le respect systématique des identités linguistiques et culturelles, l'École devrait mettre tout en œuvre pour distribuer de la façon la plus équitable le pouvoir linguistique, celui-ci permet de se défendre contre la tromperie, les mensonges et l'exploitation<sup>7</sup>. »

#### SUR LE RÔLE DES DICTIONNAIRES DANS L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE LA LANGUE

Je n'ai abordé la question des dictionnaires que de façon marginale dans l'article dont le présent texte est la suite. Je me contenterai de rappeler ici que la distinction la plus pertinente du point de vue de la qualité de la langue est celle qui oppose dictionnaires normatifs et dictionnaires descriptifs. Par exemple, dans le cas du français au Québec, le *Dictionnaire québécois-français* de L. Meney décrit, de façon très complète, les différences qui existent entre l'usage québécois et l'usage standard et, malgré l'emploi du mot *standard*, ne vise pas à imposer une norme : il constate des différences et donne des équivalences qui permettent le passage d'un usage à l'autre. Il n'en va pas de même du *Dictionnaire du français Plus* et du *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* : ils appartiennent à un genre lexicographique dont les spécialistes s'attachent fréquemment à souligner l'ambiguïté intrinsèque, le dictionnaire général destiné au grand public. Cette ambiguïté résulte du fait qu'à leur fonction descriptive, définissant une valeur locutoire (le dictionnaire dit quels sont les mots de la langue), s'ajoute la valeur illocutoire qui résulte de leurs fonctions didactique, normative et de légitimation : en disant les mots

de la langue, ce type de dictionnaire en enseigne, en autorise, voire en recommande, l'usage. On connaît le sort que le public québécois a réservé aux deux ouvrages que je viens de citer. On annonce la préparation d'un autre dictionnaire québécois normatif. Quelle sera sa position en matière de norme ? Sera-t-il l'instrument de l'imposition d'une norme locale, qui consacrerait (ou qui tenterait de consacrer) la fragmentation du français ou permettra-t-il, au contraire, à ses utilisateurs québécois de mieux maîtriser la norme internationale ? Je pense que son succès dépendra de la réponse qu'il donnera à cette question. Je crois aussi que viser simultanément ces deux objectifs est illusoire. Une norme québécoise « distincte et séparée au sein d'un français unique » est aussi mythique que le « Québec indépendant au sein d'un Canada uni » cher à l'humoriste.

Il semble évident que les Québécois seront bientôt devant un choix clair, que la parution du *Dictionnaire québécois-français* et celle du futur dictionnaire normatif rendent plus concret : réaffirmer leur appartenance au français international ou consacrer officiellement une langue nouvelle, distincte. Le français est déjà pluriel dans ses usages. C'est uniquement la reconnaissance d'une norme commune qui fait son unité et cette unité ne tient qu'à la volonté de tous ceux qui le parlent. Dans quel sens s'exercera-t-elle au Québec ? Le présent texte a pour première ambition d'éclairer, bien modestement, la réflexion des lecteurs de *Québec français* sur ce sujet en rappelant des faits parfois ignorés, en diffusant des opinions peu connues, mais qui font autorité, et en défendant un point de vue qui n'est pas en tous points semblable à celui de certains des spécialistes du français « d'ici ».

#### Notes

- 1 Conseil de la langue française, Avis au ministre responsable de l'application de la *Charte de la langue française*, « Maîtriser la langue pour assurer son avenir », Gouvernement du Québec, 1998, p.7.
- 2 Pierre Knecht, « La Suisse romande », dans *La Suisse aux quatre langues*, Éditions Zoé, 1985, p. 161.
- 3 Marc Wilmet, « Phonétique et phonologie », dans *Le français en Belgique*, Duculot, 1997, p. 164.
- 4 Hélène Cajoler-Laganière et Pierre Martel, *La qualité de la langue au Québec*, IQRC, 1995, p. 155.
- 5 Sur cette question, voir, notamment, Annette Paquot, « Architecture de la langue, connotations et régionalismes », dans *Langues et linguistique*, no 16, 1990, pp. 177-189 et « Le terme *francisme* : les avatars lexicographiques d'un concept à revisiter », dans *Langues et linguistique*, 21, 1995, pp.122-136.
- 6 Alain Bentolila, *Le propre de l'homme. Parler, lire, écrire*, Plon, 1997, p. 182 ss.
- 7 *Ibid.*, p. 186